

Table des matières

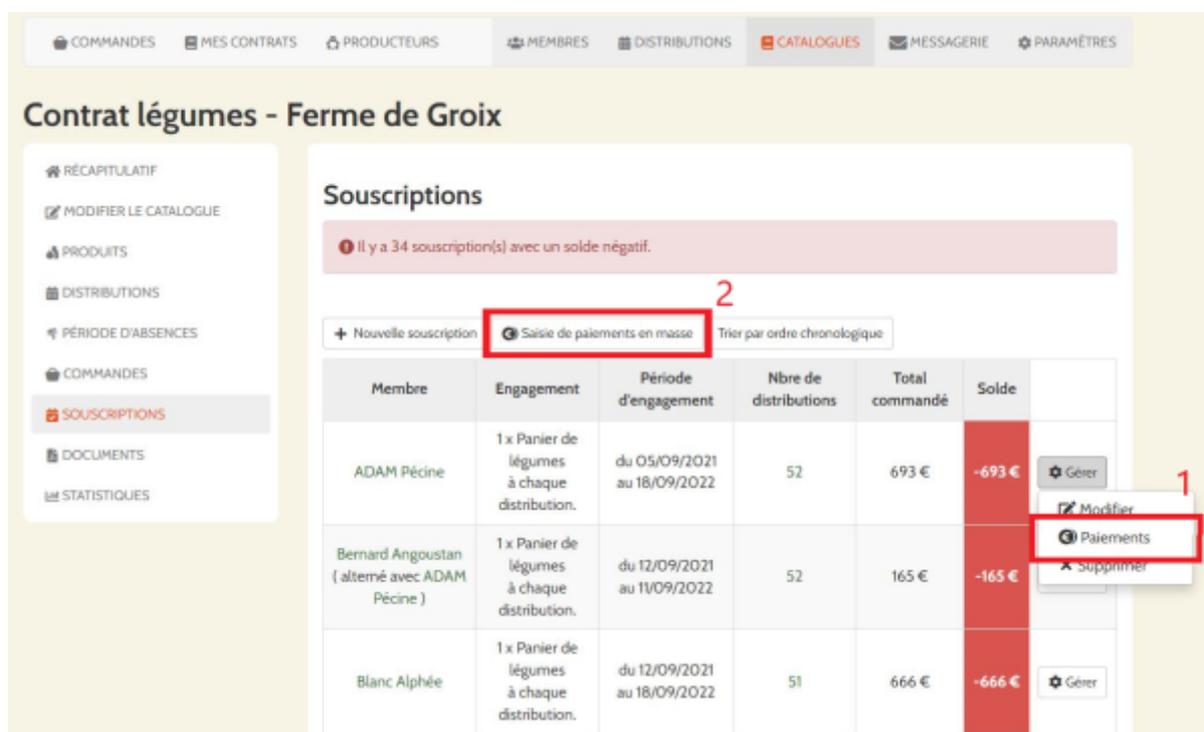
La gestion des paiements en AMAP 3

La gestion des paiements en AMAP

NB : la gestion des paiements en AMAP selon la documentation suivante devient obligatoire à partir du X juillet 2022

Comme présenté dans la charte AMAP, un principe prévaut pour la gestion des paiements en AMAP : le paiement à l'avance. En effet, l'engagement de l'AMAPien se traduit par le prépaiement du contrat le liant au producteur, dans le but de favoriser un revenu stable et connu pour ce dernier. Ce prépaiement se matérialise généralement par la réalisation de un ou plusieurs chèques correspondant à l'ensemble des commandes prises sur une saison.

Sur Cagette.net, cette démarche est intégrée depuis décembre 2020. En se rendant sur la page Souscriptions d'un contrat, le coordinateur dispose de deux possibilités sur l'onglet "Souscriptions" du contrat le concernant :



1) Mettre à jour les paiements transmis pour un membre

Il est possible au gré du temps d'intégrer un nouveau paiement pour un seul amapien en passant via le bouton "Gérer" associé à son nom, sur l'onglet Souscriptions du contrat concerné.

Contrat légumes - Ferme de Groix

Paievements pour la souscription de ADAM Pécine

Date de l'opération	Type	Description	Montant	Actions
13/09/2021	Souscription à un contrat AMAP	Total commandé	- 693 €	

+ Saisir un paiement

2) Mettre à jour les paiements en masse

Il est aussi fréquent que de nombreux chèques associés à un contrat arrivent à un moment donné. Pour cela, Cagette propose un outil de saisie en masse des paiements, via le bouton "Saisie de paiements en masse".

Contrat légumes - Ferme de Groix

Saisie de paiements en masse

Membre	Période d'engagement	Solde	Moyen de paiement	Libellé	Montant du paiement
ADAM Pécine	du 05/09/2021 au 18/09/2022	-693 €	Chèque	Paiement	€
Bernard Angoustan (alterné avec ADAM Pécine)	du 12/09/2021 au 11/09/2022	-165 €	Chèque	Paiement	€
Bianc Alphée	du 12/09/2021 au 18/09/2022	-666 €	Chèque	Paiement	€
Breton Arthème (alterné avec Rolland Omblin)	du 19/09/2021 au 18/09/2022	-680 €	Chèque	Paiement	€
Charles Philomène	du 12/09/2021 au 25/09/2022	-675 €	Chèque	Paiement	€
Cloarec Corentin	du 10/04/2022 au 10/10/2022	-648 €	Chèque	Paiement	€

From: <https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link: <https://wiki.cagette.net/admin:paiementsamap?rev=1653645522>

Last update: **2022/05/27 09:58**

